

Eclairage public

[Commune de Retiers](#)

Afin de **lutter contre la pollution lumineuse** et les émissions de gaz à effet de serre, la commune de Retiers a mis en place des **créneaux d'éclairage public** sur la totalité de l'agglomération :

Du 16 août au 14 mai, le matin : début de l'allumage à 6 h jusqu'au lever du jour / le soir : début de l'allumage au coucher du soleil jusqu'à 23h.

En dehors de cette période, soit du 15 mai au 15 août, il n'y a pas d'éclairage.

L'éclairage est maintenu lors des différentes manifestations (Retiers en fête en juillet, fête des lumières...).

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions.